

Communiqué de presse

Zurich, le 7 décembre 2023

Philippe Rothlin sera le nouveau gérant de SFP Fondation de placement à partir du 1^{er} janvier 2024

SFP Fondation de placement a désigné Philippe Rothlin à sa tête pour reprendre les fonctions de Gregor Bucher, qui doit partir à la retraite à la fin 2023.

Philippe Rothlin occupe le poste de Head Shared Services au sein de Swiss Finance & Property Group depuis plus de cinq ans. Il a auparavant été responsable de la surveillance des fonds de placement pour une grande banque, en qualité de répondant FINMA, pendant six ans. Titulaire d'un MBA de l'ESADE Business School, à Barcelone, Philippe Rothlin a également étudié le droit et l'économie d'entreprise à l'Université de Saint-Gall.

Alexander Vögele, président du Conseil de fondation de SFP Fondation de placement, a commenté ce changement en ces termes : « Nous avons choisi Philippe Rothlin car il possède le réseau idéal pour notre milieu extrêmement réglementé. Il a largement fait la preuve de ses compétences dans le secteur financier et a déjà acquis une expérience avec les parties prenantes de notre fondation de placement pendant plusieurs années. Je profite également de cette occasion pour remercier de tout cœur Gregor Bucher pour son travail efficace. Il a marqué d'une empreinte décisive l'évolution de SFP Fondation de placement depuis 2018, spécialement dans sa phase de croissance initiale. Le Conseil de fondation lui adresse tous ses vœux pour l'avenir. »

Contact

Alexander Vögele
Président du conseil de fondation

SFP Fondation de placement
+41 44 250 43 00
voegele@ruossvoegele.ch

Mauro Golinelli
Head Client Relationship Management &
Marketing a.i.

Swiss Finance & Property SA
+41 43 344 61 31
golinelli@sfp.ch

SFP Fondation de placement

La SFP Fondation de placement compte trois groupes de placement. La direction est déléguée à la Swiss Finance & Property Group AG, la gestion de fortune à la Swiss Finance & Property Funds SA et à la Swiss Finance & Property SA. Le prospectus, les statuts, le règlement et les directives de placement ainsi que le rapport annuel actuel ou les factsheets peuvent être obtenus auprès de la SFP Fondation de placement. Sont admises comme investisseurs directs les institutions de prévoyance exonérées d'impôts domiciliées en Suisse et les personnes morales qui gèrent des placements collectifs d'institutions de prévoyance exonérées d'impôts, qui sont surveillées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et qui investissent auprès de la fondation de placement exclusivement des fonds pour ces institutions. Vous trouverez de plus amples informations sur www.sfp-ast.ch

Disclaimer

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations relatives au futur, à savoir attentes, plans, intentions ou stratégies concernant l'avenir. De telles déclarations sont assujetties à des incertitudes et à des risques. Par conséquent, le lecteur doit être conscient que ces déclarations peuvent différer des événements futurs réels. Toutes les déclarations de ce communiqué de presse orientées vers le futur reposent sur des données à la disposition de Swiss Finance & Property SA au moment de sa publication. La société décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives du présent communiqué de presse à une date ultérieure en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du code suisse des obligations et de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin). Les décisions d'investissement doivent être fondées exclusivement sur les statuts et le prospectus, qui présente les risques associés à un investissement. Ce communiqué de presse n'est pas destiné à une mise en circulation hors de la Suisse. Il ne s'agit pas d'une offre relevant d'une juridiction conformément à laquelle une telle offre n'est pas recevable ou est soumise à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Le présent communiqué de presse, copies incluses, ne doit pas être envoyé ou emporté ou distribué aux États-Unis ou remis à des « US-Person » (au sens de la Régulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement en vigueur). Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre ni une invitation à souscrire, à échanger ou à acheter des titres. Des parts du fonds ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à des citoyens des États-Unis ou à des personnes ayant leur domicile ou leur siège aux États-Unis et/ou à des personnes physiques ou juridiques dont les revenus et/ou recettes, indépendamment de leur origine, sont assujetties à l'impôt sur le revenu étasunien, ainsi qu'à des personnes considérées comme ayant qualité de « US-Person » conformément à la Régulation S de l'US Security Act de 1933 et/ou à l'US Commodity Exchange Act dans la version respectivement applicable. Il en est de même concernant les États et pays dans lesquels une telle distribution est interdite.